

des Princes &c. Juillet 1742.

Majesté puisse avoir le moindre doute sur leur zèle & leur inviolable attachement envers leur Patrie. Ces sentimens leur inspireront sans doute de l'horreur pour ceux qui veulent les porter à agir contre leur honneur, contre leur serment & contre leur conscience.

Dans la persuasion où est le Roi à cet égard, il seroit superflu ; que S. M. exhortât ses fidèles Sujets, à ne pas prêter l'oreille aux propositions séditieuses de l'ennemi, lesquelles n'ont d'autre but que de rompre une union qui le gêne dans ses desseins. Le monde ne voit-il pas d'ailleurs le peu de fonds qu'il y a à faire sur les trompeuses promesses de la Russie, & combien on risqueroit de les écouter ? C'est un piège tendu uniquement pour la perte de ceux qui s'y laisseroient surprendre.

Ce n'est pas la première fois, que la Cour de Russie a employé cet artifice, & qu'elle a fait révolter des Provinces voisines de son Empire : Mais pendant qu'elle les flattoit de l'espérance d'un Gouvernement libre, elle leur imposoit le joug le plus rude & la servitude la plus insupportable. Le Grand-Duché de Novogorod, l'Ukraine & d'autres Provinces en fournissent de tristes exemples. Accablées sous le poids de leurs chaînes, elles ont eu jusqu'à présent très-peu d'espérance de pouvoir les briser.

Le Roi n'a établi sa domination que dans les cœurs de ses fidèles Sujets. Il les laisse jouir tranquillement de leur liberté. Il les maintient dans la forme de gouvernement qu'ils ont choisie & établie eux-mêmes. Il n'a rien de plus cher que leur prospérité ; & ses soins ne tendent qu'à les mettre à l'abri des attaques de l'ennemi.

Ils ne pourront donc qu'être saisis d'un juste effroi à la seule idée d'une révolution qui change-